



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures économiques - Évènementiel

Question écrite n° 33313

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation économique des professionnels du spectacle et de l'évènementiel, lourdement impactés par la crise sanitaire. L'Union des professionnels solidaires de l'évènementiel qui fédère 55 000 petits et moyens entrepreneurs de l'évènementiel (autoentrepreneurs, TPE et PME) est légitimement inquiète du sort de ces adhérents et demande notamment la mise en œuvre des mesures suivantes : le prolongement du fonds de solidarité pour tous les prestataires évènementiels ; une prise en considération des charges réelles des entreprises ; un doublement du seuil du bénéfice pour l'accès au fonds de solidarité ; un effet rétroactif de ces aides pour les entreprises qui n'ont pas eu droit au fonds de solidarité et qui ont pourtant des pertes de plus de 50 % de chiffres d'affaires ; le maintien de l'exonération des charges patronales au moins jusqu'au 31 décembre 2020 ; le maintien du chômage partiel et son prolongement jusqu'à la reprise réelle du secteur ; le report de remboursement des prêts bancaires. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour soutenir les professionnels du spectacle et de l'évènementiel.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33313

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7385

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)